



## COLLECTE DES ORDURES :

### MATIÈRES INTERDITES

- ⊘ Matières devant être apportées dans un point de dépôt (page 27)
- ⊘ Résidus verts (gazon, feuilles mortes, etc.) et matières recyclables
- ⊘ Carcasses d'animaux, fumier, déchets médicaux



### CONSIGNES POUR LA COLLECTE

- ◆ La veille de la collecte, placer les bacs avec l'ouverture du couvercle face à la rue, en laissant un dégagement de 40 cm (15 po) autour de chaque bac.
- ◆ Ne placer aucune matière en dehors des bacs.



## COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES :

### RÈGLES D'OR DU TRI

- ◆ Bien vider puis rincer rapidement les contenants et bouteilles.
- ◆ Séparer les matières différentes et défaire les boîtes.
- ◆ Éviter d'ensacher les matières (sauf le papier déchiqueté et les sacs).
- ◆ Ne déposer aucun objet enroulable (corde, boyau, chaîne, etc.).



### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Visitez [www.recupio.ca](http://www.recupio.ca)

Contactez 418-670-3259 ou [gmr@mrco.qc.ca](mailto:gmr@mrco.qc.ca)



## COLLECTE DES FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS :

### MATIÈRES ACCEPTÉES

- ◆ Feuilles et aiguilles d'arbres, brindilles, sciures de bois non traité
- ◆ Résidus végétaux de jardinage et de désherbage, gazon, citrouilles

### MATIÈRES REFUSÉES

- ⊘ Plastique, attaches, déchets, branches
  - ⊘ Plantes exotiques nuisibles\* (berce du Caucase, renouée japonaise, etc.)
- \*Ces plantes doivent être jetées aux ordures.

### CONSIGNES POUR LA COLLECTE

- ◆ La veille de la collecte, placer les sacs en papier (**obligatoires**) en bordure de rue. Fermer les sacs en les roulant (**aucun ruban adhésif**).
- ◆ Pratiquer l'herbicyclage et le feuillicyclage pour réduire les résidus verts à collecter (tondre le gazon ou les feuilles et laisser se décomposer au sol).



## COLLECTE DES GROS REBUTS :

### MATIÈRES ACCEPTÉES

- ◆ Gros rebuts **hors d'usage** (fauteuil, matelas, sommier, bureau, tapis, etc.)
- Poids maximal** : 35 kg (75 lbs)
- Dimensions maximales** : 2 m x 1,2 m (6 pi x 4 pi)

### MATIÈRES REFUSÉES

- ⊘ Matières devant être apportées dans un point de dépôt (**page 27**)
- ⊘ Objets en bon état, petits rebuts, sacs de déchets, branches

### CONSIGNES POUR LA COLLECTE

- ◆ Maximum **3 m<sup>3</sup>** par adresse.
- ◆ De 1 à 3 jours avant la collecte, placer les gros rebuts en bordure de rue, au sol, sans les empiler (remorques refusées).
- ◆ Placer les métaux à part (pour le ferrailleur).
- ◆ Donner les objets en bon état : **Entraide Agapè** 418-661-7485, **Comptoir de partage** 418-828-9169, **Méga-recyclage**, **LesPAC**, etc.



## COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES (SUITE) :

### MATIÈRES ACCEPTÉES

#### PAPIER ET CARTON

- ◆ Articles en papier ou carton peu souillés.
- ◆ Papier déchiqueté (dans un sac noué transparent)



#### CONTENANTS EN PLASTIQUE

- ◆ Contenants et bouteilles identifiés ♻️ à ♻️
- ◆ Sacs et pellicule étirables propres (dans un sac noué)



#### CONTENANTS EN VERRE

- ◆ Bouteilles et pots (couverture séparé)



#### CONTENANTS EN MÉTAL

- ◆ Canettes, assiettes d'aluminium et couvercles en métal
- ◆ Papier d'aluminium (en boule)
- ◆ Boîtes de conserve (couverture inséré à l'intérieur)



### MATIÈRES REFUSÉES

- ⊘ Papier et carton **souillés**
- ⊘ Papier ciré, carbone ou métallisé
- ⊘ Bois, cartables



- ⊘ Plastique **sans** symbole ♻️
- ⊘ Bidons d'huile à moteur
- ⊘ Sacs plastiques noirs
- ⊘ Pellicule agricole ou commerciale



- ⊘ Vaisselle, verre trempé (Pyrex)
- ⊘ Vitre, miroir, cristal
- ⊘ Ampoules, tubes fluorescents



- ⊘ Pellicule plastique aluminée
- ⊘ Ferraille, batteries, bonbonnes
- ⊘ Matières devant être apportées dans un point de dépôt →



## MATIÈRES DEVANT ÊTRE APPORTÉES DANS UN POINT DE DÉPÔT :

- ◆ Résidus domestiques dangereux (produits portant ces symboles) :
- ◆ Pneus
- ◆ Métaux, appareils électriques ou à essence



É  
M

- ◆ Peinture, antigel, huile, filtres à huile
- ◆ Nettoyant à freins et lubrifiant en aérosols
- ◆ Batteries, néons, ampoules fluocompactes



É  
D  
M

- ◆ Appareils électroniques, cartouches d'encre



É  
B  
M

- ◆ Matériaux de construction, béton
- ◆ Terre, sable, gravier, souche, branches



É

### POINTS DE DÉPÔT

**É Écocentre** : 425 boul. Raymond, Québec  
(5 visites gratuites par année)

**D Dépôts municipaux** : 2478 ch. Royal, Sainte-Famille  
3491 ch. Royal, Saint-François  
6822 ch. Royal, Saint-Laurent

**M Méga-recyclage** : 517 rte des Prêtres, Saint-Pierre  
(début mai)

**B Bureau en gros** : 843 rue Clémenceau, Québec